



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le 16 mai 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président (sauf à la 10^{ème} et 20^{ème} questions, départ),

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 10^{ème} et 20^{ème} questions,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 6^{ème} et 20^{ème} questions, départ), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU (sauf à la 20^{ème} question, départ), M. Vincent COPPOLANI (à compter de la 2^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Vincent DEMESTER (sauf à la 20^{ème} question, départ), Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 20^{ème} question, départ), Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 20^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA (sauf à la 20^{ème} question, départ), Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF (sauf à la 20^{ème} question, départ), Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothee BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET (jusqu'à la 9^{ème} question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT (sauf à la 19^{ème} question, départ), M. Dominique GUÉGO, Mme Aya KOFFI, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Océane MARIEL (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Line MÉODE (sauf à la 20^{ème} question, départ), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 15^{ème} question), Mme Martine RENAUD (jusqu'à la 15^{ème} question), Mme Tiffany ROY (sauf à la 10^{ème} question, départ), M. Jean-Marc SOUBESTE (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Eugénie TÉTENOIRE (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Michel TILAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE (départ à la 10^{ème} et 20^{ème} question).

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 6^{ème} et 20^{ème} questions), M. Alain DRAPEAU (départ à la 20^{ème} question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ sauf à la 20^{ème} question, départ), M. Vincent COPPOLANI (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS jusqu'à la 1^{ère} question), Mme Mathilde ROUSSEL (pouvoir à Mme Amaël DENIS), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA sauf à la 20^{ème} question, départ), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), M. Vincent DEMESTER (départ à la 20^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (pouvoir à Mme Marie-Céline VERGNOLLE), Mme K. Catherine CHIPOFF (déport à la 20^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme Séverine L. 20^{ème} questions), Mme Marie NEDELLEC (déport à la 20^{ème} question), Mme Chantal SUBRA (déport à la 20^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Roger GERVAIS), Mme Michèle BABEUF (déport à la 20^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 10^{ème} et 20^{ème} question), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. David CARON (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND), M. Jean-Claude COSSET (pouvoir à M. Franck COUPEAU à compter de la 10^{ème} question), Mme Nadège DÉsir, M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Hervé PINEAU jusqu'à la 15^{ème} question), M. Patrick GIAT (déport à la 19^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Mme Frédérique LETELLIER (pouvoir à M. Alain DRAPEAU sauf à la 20^{ème} question), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF sauf à la 20^{ème} question), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BEROT à compter de la 6^{ème} question, sauf à la 19^{ème} question), Mme Françoise MÉNÈS (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU sauf à la 20^{ème} question, déport), Mme Line MÉODE (déport à la 20^{ème} question), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ), M. Hervé PINEAU (à compter de la 16^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Michel RAPHEL (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), Mme Martine RENAUD (à compter de la 16^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL), Mme Tiffany ROY (déport à la 10^{ème} question), M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Vincent DEMESTER sauf à la 20^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à M. Dominique GUÉGO à compter de la 6^{ème} question), Mme Eugénie TÊTENOIRE (pouvoir à Mme Chantal VETTER à compter de la 15^{ème} question), conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : Mme Tiffany ROY

n° 21

MARCHES PUBLICS. TARIFICATION DES SERVICES D'ACCES AU LOGICIEL METIER « MARCOWEB » AU BENEFICE DES COMMUNES.

Rapporteur : M. NIVET

Le Service de la Commande Publique utilise pour la gestion et la rédaction des marchés publics de la Ville et de la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle le logiciel métier « MARCOWEB ». Certaines fonctionnalités et accès sont susceptibles d'être ouverts au bénéfice des communes de la CdA de La Rochelle selon un tarif préférentiel. Il est proposé d'adopter cette tarification applicable aux communes désireuses de souscrire une offre.

Le logiciel métier MARCOWEB est une interface numérique qui permet la rédaction des marchés publics, la gestion des procédures de mise en concurrence, la gestion des courriers d'information aux entreprises soumissionnaires et l'établissement des relations avec les entreprises via le profil d'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R. 2132-3 du Code de la Commande Publique. Cet outil est aujourd'hui en place au Service de la Commande Publique de la CdA et de la Ville de La Rochelle.

Dans cette optique d'optimisation et de sécurisation des marchés, certaines communes ont fait part de leur souhait potentiel de souscrire une offre auprès de la société AGYSOFT, éditrice du logiciel MARCOWEB dont la Ville et la CdA de La Rochelle sont équipées.

Ces accès aux modules font l'objet d'une tarification qu'il paraît opportun de proposer aux communes. Dans ce cadre, il est proposé que les accès soient portés et gérés par la CdA, payés par elle puis facturés aux communes annuellement.

Les tarifs proposés sont les suivants :



| Organismes, modules fonctionnels et accès supplémentaires | Montant redevance annuelle forfaitaire en € H.T. |
|---|--|
| Mairie de moins de 1 000 habitants | 492,00 |
| Mairie de 1 000 à 2 999 habitants | 924,00 |
| Mairie de 3 000 à 4 999 habitants | 2 134,00 |
| Mairie de 5 000 à 9 999 habitants | 3 348,00 |

Ces tarifs sont susceptibles d'évolution, notamment avec l'application d'une révision de prix, telle que contractuellement prévue dans le marché souscrit par la CdA de La Rochelle. Cette évolution sera répercutée aux communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les tarifs précités,
- d'accepter les modalités de souscription et de facturation des modules MARCOWEB au bénéfice des communes de la CdA de La Rochelle,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 54

Nombre de membres ayant donné procuration : 24

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78

Votes pour : 78

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.